

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**
**Délibération du Conseil Municipal
N°2019-025
3EME TRONCON TELEPHERIQUE
FINANCEMENT**

Séance du : 25 juin 2019

Date de convocation : 18 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance élu : Sylvie MATHON

Une délégation de service public a été mise en place en juin 2017 pour l'exploitation des téléphériques des Glaciers de La Meije.

- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-027 approuvant le contrat de délégation de service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije et approuvant le choix du candidat Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA) pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-029 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de la SATA pour la création d'une société dédiée à l'exploitation du téléphérique des Glaciers de la Meije, la SATG (Société d'Aménagement Touristique de La Grave) ;
- Vu le contrat de délégation du service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije du 5 mai 2017 ;
- Considérant qu'un troisième tronçon est prévu dans ce contrat de délégation de service public et que le financement doit être assumé par le concessionnaire ;
- Considérant que le contrat prévoit qu'un financement extérieur de 3,5 M d'euros doit être apporté ;
- Considérant que la création d'un troisième tronçon a un intérêt économique majeur pour la Commune de La Grave et plus largement pour le Briançonnais, le Département des Hautes Alpes et la Région Sud, Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

Le Maire expose :

- Que le Département des Hautes-Alpes et la Région sont sollicités pour apporter ce financement extérieur à hauteur de 3,5 M d'euros ;
- Que dans l'hypothèse où ces subventions n'atteindraient pas 3,5 M d'euros, le contrat de délégation de service public prévoit que des mesures et éventuelles adaptations du contrat, tel qu'une prolongation de ce dernier ou encore, car le contrat n'exclut pas cette possibilité, une intervention financière de la commune ;
- Que les premiers éléments de discussion avec les collectivités précitées laissent penser que les 3,5 M d'euros sollicités ne seront pas entièrement accordés ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient le principe d'une possible activation de mesures d'adaptation du contrat de délégation de service public quant au financement du 3ème tronçon, dans l'hypothèse où les 3,5 M d'euros de financement extérieur ne seraient pas réunis ;
- Indique pour mémoire que la commune aurait alors la capacité d'apporter un financement d'environ 500 000 euros ;
- Le maire tiendra informé le conseil municipal de l'état d'avancement des discussions avec les financeurs extérieurs pour le moment venu décider des suites adaptées à donner au dossier ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 3 juillet 2019

Date affichage : le 3 juillet 2019

